



**Tous-tes en grève
le 26 janvier !
Manifestation
13h45 devant l'IA** p. 4

**Rentrée 2016 :
fortes inquiétudes**

p. 2-3

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1217 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 102

Janvier 2016

0,70 €

Dépôt légal : 1er trimestre 2016



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 20 janvier 2016

**Les promesses s'envolent,
les écrits ne doivent pas rester.**

Qu'elles étaient belles les promesses du printemps 2012 ! Le futur élu de la nation allait tourner la page des désastreuses années Sarkozy pour notre profession, créer 60 000 postes, redonner du lustre à nos métiers, en commençant par cesser de nous mépriser. Mais les promesses n'engagent que ceux qui les croient, comme dirait l'autre... On peut aussi croire au père Noël, mais il semblerait qu'il ne soit pas non plus de gauche. Un sentiment domine aujourd'hui la profession : une grande déception, et peut-être même de la colère à l'égard de ceux dont on pouvait attendre autre chose que cette désastreuse rentrée qui s'annonce.

La réforme du collège ? Elle apparaît aujourd'hui comme un moyen de faire des économies budgétaires. Et ce n'est pas avec des dédoublements de classe que les conditions de travail vont vraiment s'améliorer. Pourtant, les récents attentats ont montré que les moulinets ministériels sont de peu d'efficacité face aux balles. En revanche, des postes pour diminuer les effectifs par classe le seraient bien plus, car ils permettraient de pouvoir consacrer plus de temps et d'attention à nos élèves, et notamment aux plus fragiles, ceux qui précisément pourraient être tentés par le pire. Le ministère ne voit-il pas cette évidente contradiction, qui consiste à prétendre aider l'école à mieux enseigner les valeurs républicaines, tout en réduisant les moyens accordés pour ? Et pour faire passer une réforme, il serait habile de donner des moyens permettant de la faire accepter par un corps enseignant rétif et méfiant.

Que nenni ! L'annonce des dotations aux établissements ont fait l'effet d'une douche froide, y compris chez les chefs d'établissement, pourtant peu prompts à une protestation autre que feutrée. - 24 élèves, 4 HP en plus dans les collèges, et dans les lycées, + 521 élèves, + 34 postes seulement. C'est donc à une rentrée sacrifiée qu'il faut s'attendre : au collège Soutine, deux niveaux seront à 30 élèves par classe. Au collège Camus, une classe en moins, avec des effectifs équivalents. Comment faire cours dans des conditions acceptables avec 30 élèves de collège face à soi, forcément plus bruyants, moins attentifs, que s'ils étaient 7 de moins ? Qui à part nos "supérieurs hiérarchiques", à tous les niveaux, peut croire que ces conditions puissent être acceptables ?

SOMMAIRE

Éditorial 1
Préparation de la rentrée 2016 et
Réforme du Collège.....2-4

Le Cas de l'Allemand et des Lettres-
Classiques5

Congrès Départemental6

(...suite page 2)

Finalement, le sentiment qui domine est celui de mépris : mépris pour les professeurs de latin et d'allemand, qui vont devoir multiplier les compléments de service puisque leurs matières sont sacrifiées sur l'autel de l'"élitisme". Mépris pour les professeurs de sciences, qui vont devoir travailler par pôle, et peut-être bientôt enseigner d'autres matières que les leurs en 6^e. Mais le mépris peut être mobilisateur : au collège Camus, l'équipe enseignante n'a pas tardé à interpeller le DASEN dans la presse sur le sentiment de grignotage progressif des moyens depuis plusieurs années. Et c'est du collège Soutine qu'est partie l'idée d'une journée blanche le 21 janvier, permettant ainsi aux parents d'élèves de faire entendre leur inquiétude. Les demandes d'audience au DASEN se multiplient, signe d'un mécontentement à peu près général. Mobilisons-nous ! Il est encore temps de forcer le ministère à revenir sur la réforme du collège, et à faire pression dans la rue lors de la journée d'action du mardi 26 janvier !

F. Mousset

PREPARATION DE LA RENTREE 2016

Dans les lycées généraux et technologiques

La forte hausse des effectifs en lycée amorcée cette année se poursuit pour l'an prochain. Les DGH sont donc aussi en hausse mais leur augmentation est insuffisante pour absorber le « surplus » d'élèves et le H/e (nombre moyen d'heures par élève) diminue.

Etablissement	Effectifs prévus	HP*	HSA*	Evolution p/r à 2015-2016
Marceau (Chartres)	1652	1774	190	- 15 élèves / - 55 HP
J. de Beauce (Chartres)	1472	1930	243	+ 62 élèves / + 54 HP
Fulbert (Chartres)	1312	1650	178	+ 12 élèves / + 62 HP
S. Monfort (Luisant)	1201	1532	184	+ 178 élèves / + 210 HP
Rotrou (Dreux)	1585	2000	240	+ 87 élèves / + 110 HP
E. Branly (Dreux)	1282	1705	204	+ 103 élèves / + 87 HP
R. Belleau (Nogent le R)	913	1177	127	+ 66 élèves / + 46 HP
E. Zola (Châteaudun)	1025	1211	145	+ 30 élèves / + 21 HP

* nombres arrondis.

Dans les collèges

Dans les collèges du département, de prévision à prévision, une baisse de 24 élèves est annoncée et la dotation globale se voit augmentée de 4 HP et diminuée de 10 HSA.

La réunion des équipes de direction de collèges à l'Inspection académique juste avant la communication des « enveloppes horaires » s'est révélée assez houleuse, car de très nombreuses DGH ne correspondent pas du tout à ce qui avait été annoncé en novembre-décembre par l'Inspecteur d'académie... Les effets « habituels » de la logique comptable sont aggravés par la réforme du collège, cela est désormais bien visible ! D'après nos premières informations, au moins une quinzaine de collèges (sur 39) subissent une réduction drastique des moyens. Ce sont souvent des collèges dont la population scolaire est dite « favorisée » ou « homogène », mais des collèges REP sont aussi concernés. Cela se traduit pour l'instant par des fermetures (ou non-ouvertures) de divisions, ce qui entraîne une augmentation globale des effectifs moyens par classe et surtout une « explosion » sur au moins un niveau, par exemple 29,7 élèves par classe de 3^e à Nogent-le-Roi ou Courville, 27 à Victor Hugo Chartres, 25 élèves par classe de 4^e à Mainvilliers, l'un des collèges les plus « défavorisés » du département, etc. Il y a aussi évidemment des conséquences sur les collègues avec des projets de suppressions de postes et une multitude de compléments de service. S'ajoute à cela la mise en place

« à marche forcée » de la réforme du collège, avec les journées de « formation-formatage » et des pressions très fortes de la part des chefs dans certains établissements pour décider dès maintenant de la répartition et des contenus des AP et EPI, pour mettre en pratique l'EIST (Enseignement intégré de science et technologie) en sixième, ce qui aboutit à des ambiances de salles des profs encore plus tendues qu'habituellement en cette période...

Catégories de collèges et effectifs moyens

Catégorie d'établissement	Effectif moyen 2016-2017	Catégorie d'établissement	Rappel Effectif moyen 2015-2016
« favorisé »	26,19 élèves/classe	« très favorisé » « favorisé »*	25,13 élèves classe 24,81 élèves/classe
« homogène »	25,68 élèves/classe	« moyen »	24,12 élèves/classe
« défavorisé »	23,46 élèves/classe	« défavorisé »	23,39 élèves/classe
« très défavorisé »	21,60 élèves/classe	« très défavorisé »	21,90 élèves/classe

Jusqu'à cette année, il y avait 5 catégories : les catégories « très favorisé », « favorisé », et « moyen » ont été transformées en « favorisée » et « homogènes ».

Frédérique Marchand-Selvais

Rentrée calamiteuse dans les collèges : réagir et résister

Il nous semble important de monter des délégations pour **aller voir l'Inspecteur d'Académie en audience**. N'hésitez pas à nous contacter, nous ferons la démarche et vous accompagnerons. Cet accompagnement nous permettra de revenir sur les situations lors des instances départementales suivantes.

en CA :

- prendre contact préalablement avec les représentants de parents et les tenir informés de ce que vous prévoyez de faire en CA et/ou de toute autre action ; l'idéal étant de travailler ensemble pour des actions communes, quelles qu'elles soient ;
- vote « traditionnel » non en lien avec parents pour rejeter la DGH d'où convocation d'un 2e CA...
- proposition d'un amendement à la répartition proposée par le CE en utilisant les heures de marge, ou une partie, pour créer une division supplémentaire (26h), sans tenir compte

de la répartition HP/HSA, et demander à ce que cet amendement soit soumis au vote ; si une majorité vote pour c'est la répartition amendée qui s'impose au chef d'établissement.

N'hésitez pas à organiser des heures d'information syndicale et à nous faire remonter toutes vos informations, interrogations, actions ou propositions d'actions afin que nous puissions mutualiser l'ensemble et être plus efficaces lors de nos interventions face à l'administration, en instances notamment.

La grève du 26 est aussi un temps d'action contournable, les suppressions de division sont la conséquence directe de la réforme des collèges et du manque de moyens pour la mettre en œuvre (mais reste cohérent avec les débrouillez vous dans les établissements). Le département a les mêmes effectifs et les mêmes moyens que l'an passé, donc sans réforme les structures n'auraient pas bougé.

Frédérique Marchand-Selvais, Olivier Mimeau



Mardi 26 janvier 2016

Opération Collèges Morts

Malgré trois journées de grève nationale très suivies dans les collèges, une grande manifestation nationale et de multiples actions dans les établissements notamment à l'occasion des journées de formation, l'intersyndicale SNES-FSU 28, SNEP-FSU 28, SNFOLC 28, CGT 28 constate que la ministre persiste dans sa volonté de mettre en œuvre la réforme du collège à la rentrée 2016. De ce fait, elle maintient une situation de blocage qui l'oppose à la majorité des personnels.

Les nombreuses journées de « formation à la réforme » qui ont été organisées dans les collèges d'Eure-et-Loir montrent clairement que le refus de cette réforme reste profondément ancré chez les personnels. Les réponses à leurs questions concernant la mise en œuvre concrète sont floues, imprécises ou dilatoires.

Dans le même temps le ministère ouvre des discussions sur « le bilan des réformes du lycée », tout en annonçant qu'elles ne pourraient déboucher que sur d'éventuels ajustements techniques à la marge. Ces réformes ont été conçues selon les mêmes principes que la réforme « collège2016 ». Sans doute est-ce la raison principale pour laquelle le ministère refuse, de fait, d'en faire un bilan sincère et de discuter de modifications profondes, pourtant nécessaires, dans l'organisation du lycée !

L'intersyndicale réaffirme sa détermination à obtenir l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture de discussions sur d'autres bases. Elle appelle les personnels à amplifier la mobilisation : en faisant savoir que, comme l'arrivée des dotations dans les établissements le confirme, cette réforme se fait à moyen constant, contrairement aux annonces gouvernementales, en continuant à s'opposer localement aux formations à la réforme ; en poursuivant les modalités d'action telles que motions, lettres aux parents, adresses aux élu-e-s, distribution de la carte pétition au Président de la République.

Dans ce cadre, l'intersyndicale appelle tous les personnels à se réunir en Assemblées Générales, en Heures d'Information Syndicale pour établir leurs revendications dénonçant les méfaits de cette réforme sur les dotations de chaque établissement. Ces réunions seront l'occasion d'organiser la mobilisation permettant de créer le rapport de force nécessaire pour gagner.

Pour monter d'un cran dans la mobilisation, elle les appelle à **faire grève** le mardi 26 janvier 2016 et à **manifeste**r à partir de 13h45 devant la DSDEN à Chartres pour **porter leurs revendications** concernant la dotation et **pour l'abrogation de la réforme du collège**. Ce cortège rejoindra ensuite la journée de mobilisation pour les salaires, le pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique et pour la défense d'un service public de proximité et la création de postes à laquelle appellent les fédérations de fonctionnaires CGT 28, FO 28 et FSU 28.

Disciplines en danger et réforme du collège Le cas de l'Allemand (audience avec l'IA)

Le Mercredi 16 décembre, les enseignants d'allemand ont (enfin) été reçus par l'Inspecteur d'Académie. Il s'agissait pour eux d'exprimer leurs craintes légitimes devant la suppression programmée des classes bilangues prévue par la réforme du collège.

L'Inspecteur d'Académie a d'emblée admis que la réforme du collège affaibli l'allemand, tout en essayant de la défendre au nom d'une prétendue égalité de traitement (les classes bilangues concentraient trop de moyens sur « une certaine catégorie d'élèves » !!!). Son cadre de travail est donc le suivant : plus d'allemand en LV1 possible mais seulement en LV2 et encore, à la condition qu'il soit présent dans au moins une école du secteur de recrutement du collège, d'où son expression de « 6° de continuité », qui seraient au nombre de 17 à la prochaine rentrée. En outre, les interventions de professeurs d'allemand en école élémentaire seront possibles dans 9 à 10 écoles (plutôt 1 heure, avec des groupes de CM1 et de CM2). L'IA s'est enfin montré rassurant sur les suppressions de postes qui devaient être peu nombreuses, même s'il a concédé que les services des collèges seraient le plus souvent partagés sur plusieurs établissements.

Les collègues présents ont regretté l'absence de LV1 dès la 6°, ce que la réforme autorisait pourtant et ont tenu à réaffirmer le caractère non élitiste de l'allemand, comme le montre les nombreux élèves bilangues dans les collèges de Dreux. Ils ont également pointé les incohérences pédagogiques des « 6° de continuité » : comment faire en 5° LV2 avec des élèves qui auront suivi l'enseignement en 6° et d'autres qui débiteront la langue ?

Depuis cette audience, les inquiétudes demeurent : la dotation du 1° degré ne prévoit rien pour les interventions des professeurs d'allemand, même si les DGH de certains collèges ont été abondées de 2 heures pour permettre l'enseignement de la LV2 en 6°. Plus que jamais, il conviendra de rester vigilants et mobilisés sur cette question. Le Snes y veillera particulièrement.

Lettres classiques

Tous les collègues de Lettres Classiques des collèges du département qui enseignent du latin et/ou du grec ont reçu un arrêté rectoral qui leur indique que pour cette année ils sont en complément de service dans leur propre établissement sur la discipline Lettres Modernes.

En ces temps de réforme du collège et de menaces sur l'enseignement du Latin, cet arrêté laisse perplexe, lors d'une audience FSU du 14 Janvier, l'inspecteur d'académie nous a confirmé que tous les collègues du département étaient concernés. Il s'agit en fait d'une conséquence d'un changement de gestion dans les services. Nous avons vu ces compléments de service apparaître en CTSD de mars il faisait notamment suite à des demandes répétées de transparence pour que les délégués des personnels puissent avoir une visibilité sur l'implantation réelle des postes de lettres classiques et de l'enseignement du latin/grec.

Tous les effets de ces changements dans les documents n'avaient pas été mesurés, et évidemment les compléments de services pour matérialiser l'enseignement en Français (qui est une matière normale pour les professeurs de lettres classiques) n'ont pas lieu d'être.

L'Inspecteur d'académie nous a assuré que tous les collègues concernés qui feraient en fait la demande verraient leur arrêté individuel annulé.

Olivier Mimeau

le vendredi 26 février 2016 de 8h30 à 16h30

à Champhol - 3 rue Louis Blériot

Le congrès départemental du SNES-FSU 28 a pour but d'amorcer les débats sur les textes d'orientation du SNES-FSU ; débats qui se poursuivront lors du congrès académique des 10 et 11 mars à Blois (pensez à vous inscrire auprès du SNES académique).

Pour y participer, vous devez être à jour de votre cotisation au titre de l'année 2015-2016. Si vous n'avez pas encore acquitté cette cotisation, vous pouvez télécharger un bulletin d'adhésion sur le site du SNES académique :

<https://www.orleans.snes.edu/-Adherer-au-SNES-FSU-.html>

et le retourner avec votre moyen de paiement à : SNES Orléans Tours - 9 rue du faubourg Saint-Jean - 45000 Orléans.

Vous avez deux démarches à effectuer :

- Déposer dans votre établissement une demande d'autorisation d'absence (demande d'exercice du droit syndical, cocher la 3e case « article 16 ») **au plus tard le vendredi 15 février**, en joignant la convocation ci-dessous (nous la redemander si nécessaire)

- Vous inscrire auprès de la section départementale : snes28@orleans.snes.edu – 02 37 21 16 91 – 3 rue Louis Blériot, 28300 Champhol.

Vous avez déjà reçu des documents de travail, notamment les « Rapport d'Activité National » dans le supplément à *L'US* du 19 décembre 2015.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout problème, toute question.

Orléans, le 18 janvier 2016



Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret

Emmanuelle KRAEMER
Secrétaire académique

Objet : Réunion syndicale au titre de l'article 16 du décret 82-447 modifié

CONVOCATION

Cher-e collègue,
Conformément à l'article 16 du décret 82-447 modifié*, tu es convoqué-e à une réunion syndicale, qui aura lieu

le vendredi 26 février 2016 de 8h30 à 16h30

à Champhol – 3 rue Louis Blériot.

Reçois, cher-e collègue, mes meilleures salutations syndicalistes.

Pour le SNES-FSU Orléans-Tours

Emmanuelle Kraemer

*« Les organisations syndicales ayant présenté leur candidature à l'élection du CTM bénéficient d'un crédit de temps syndical utilisable sous forme de décharges de service ou de crédits d'heures selon les besoins de l'activité syndicale. Les crédits d'heures sont utilisés sous forme d'autorisation d'absence d'une demi-journée minimum. [...] Les demandes d'autorisation d'absence doivent être déposées auprès du chef d'établissement au moins 3 jours avant la date prévue de la réunion. » (Circulaire rectorale du 19 octobre 2012)

SNES-FSU Orléans-Tours – 9 rue du faubourg St Jean – 45000 ORLEANS

Tel : 02 38 780 780 Fax : 02 38 780 781

Site internet : www.orleans.snes.edu Mél : s3orl@snes.edu